

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P.WUILLEMIN – J.J. COMBARET et S. GUYOT.

Mesdames : R. POUPELIN – O. TIERSONNIER - V. BONNEMOY et L.BISCHOFF.

Excusées : Mesdames L. BISCHOFF – D. DEVAUX et N. CERCLÉ

Le compte rendu de la séance du 27 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Mr Guy ORARD, Conseiller aux décideurs locaux - (Direction Générale des Finances Publiques)

Mr Orard présente à l'Assemblée l'analyse financière et fiscale qui a réalisé pour la période 2021 – 2025 suite aux projets d'investissements désignés par les élus.

CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le Maire informe l'Assemblée que suite au départ de Mme Céline PELTIER, qui a mis fin à son contrat le 19 octobre 2021 pour un autre emploi, il convient de la remplacer. Elle exerçait les fonctions d'ATSEM auprès de la directrice de l'école, la surveillance des enfants à la garderie, à la cantine scolaire, et dans le bus scolaire, ainsi que le secrétariat à l'agence postale.

Des contacts ont été pris auprès de la mission locale et du Pôle Emploi. Une candidature a été reçue. Après examen de son dossier, il est décidé de recruter **Mme Chloé CHENAVIER** domiciliée à Langy.

Un contrat parcours emploi compétences est signé pour une durée de 9 mois, renouvelable une fois, à compter du **6 Novembre 2021**, avec une durée de 32 heures par semaine. Ce contrat est financé à hauteur de 80 % par l'Etat, pour 30 heures hebdomadaires.

Il est convenu que le reste à charge sera partagé à part égale entre les deux communes, soit 50 % pour la commune de Varennes sur Têche et 50 % pour la commune de Trézelles, uniquement pour la partie école. Un décompte sera fait chaque fin de trimestre.

DON A LA COMMUNE.

Le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier de La Banque Postale nous informant que suite au décès d'un administré, celui-ci avait souhaité transmettre un capital à la commune en souscrivant un contrat géré par CNP Assurances à hauteur de 80 % et en contrepartie celle-ci se chargera de l'entretien de sa tombe ainsi que celle de ses parents.

Le conseil, à l'unanimité décide d'accepter ce don et s'engage à entretenir les tombes désignées.

REPLACEMENT D'UNE FENETRE ET D'UNE PORTE DANS LE LOGEMENT DE L'ECOLE.

Le Maire informe les membres qu'il convient de remplacer une fenêtre de la cuisine du logement de l'école ainsi que la porte donnant côté couloir de la cantine.

Deux devis ont été sollicités, après examen de ceux-ci, les membres à l'unanimité décident de retenir la proposition de l'Ets Brenon Patrick de Boucé pour un montant de 2 106,48 € HT soit 2 222,34 € TTC.

CHANGEMENT RADIATEUR – LOGEMENT Mr GARNIER.

Le Maire informe les membres qu'il convient de changer un radiateur du chauffage central, devenu trop vétuste ainsi que le changement de la VMC qui ne fonctionne plus dans le logement communal loué à Mr Garnier Joël.

Un devis a été présenté par l'Eurl Leparc de Thionne, il s'élève à la somme de 943,40 € HT soit 1 037,74 € TTC. Les membres à l'unanimité, acceptent ce devis et décident de faire réaliser ces travaux rapidement.

VENTE D'UN CHEMIN

Le Maire informe les membres que la commune de Varennes sur Têche souhaite vendre à Mr Rocher, un chemin situé « La Loge », mitoyen avec la commune de Trézelles, sur une longueur d'environ 350 mètres. Le prix proposé est de 2 € le mètre linéaire.

Après discussion, et vu que ce chemin n'est plus utilisé, les membres, à l'unanimité, sont favorables à la vente de la partie du chemin mitoyenne avec la commune de Varennes sur Têche.

Préalablement, le projet de vente sera soumis à enquête publique.

COMMANDE GROUPEE COMPOSTEURS.

Le Maire rappelle aux membres du conseil que la commission « Comité Consultatif Communal – gestion des espaces et développement durable » a réalisé un sondage auprès des habitants sur la gestion des déchets, et en collaboration avec le Sictom Sud Allier souhaite mettre en place une commande groupée de composteurs.

Lors d'une précédente réunion, il avait été décidé que la commune participerait à hauteur de 15 € par foyer pour toute commande de composteur.

Les membres, à l'unanimité, acceptent cette décision.

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SIVOM VAL D'ALLIER

Après avoir entendu les modifications des statuts apportées par ce syndicat, le conseil municipal

- ▶ **APPROUVE**, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT, la modification des statuts du SVA délibérée par le Comité Syndical du SVA le 21 septembre 2021, avec une effectivité juridique au 1^{er} janvier 2022, ainsi que, en conséquence, le projet de statuts joint à la présente délibération.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à transmettre la présente délibération, au SIVOM du VAL D'ALLIER.

Informations : La cérémonie des vœux est fixée au samedi 15 Janvier 2022 à 17 h 30